

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

Rétablir le dispositif « plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

Session des 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE

-modification d'AE, X / AP .. / CP ..

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ...

Nom et numéro du rapport :

J203 – Accompagner les élèves dans la réussite de leur parcours scolaire

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif "Plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs" qui s'appuie sur le service civique comme une des solutions de persévérance et de raccrochage scolaire. Considérant que la finalité du dispositif est le retour dans un parcours de formation ou un engagement dans un projet professionnel ou personnel et que ce dispositif a fait ses preuves assurant des retours en formation pour plus de 50 % des bénéficiaires ou des solutions positives pour les jeunes.

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur la préservation de l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif "Plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs". À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : Dans le paragraphe III La persévérance scolaire

Ajouter :

4 – Service civique de lutte contre le décrochage

Je vous propose d'inscrire, à titre indicatif, 60 000 € en autorisations d'engagement et 60 000 € de crédit de paiement de fonctionnement pour l'aide au dispositif "Plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs"

Il est proposé de réduire en conséquence l'autorisation d'engagement proposée dans le cadre de l'alinéa III 3 Ecoles de Production, du rapport J203 – Accompagner les élèves dans la réussite de leur parcours scolaire d'un montant équivalent de 60 000 € en autorisations d'engagement et 60 000 € de crédit de paiement de fonctionnement

Sabine Lalande
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Mélanie Cosnier
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble

